

la boutique exemplaire



100 % solutions

Un concentré
de bonnes pratiques
en matière de
développement durable



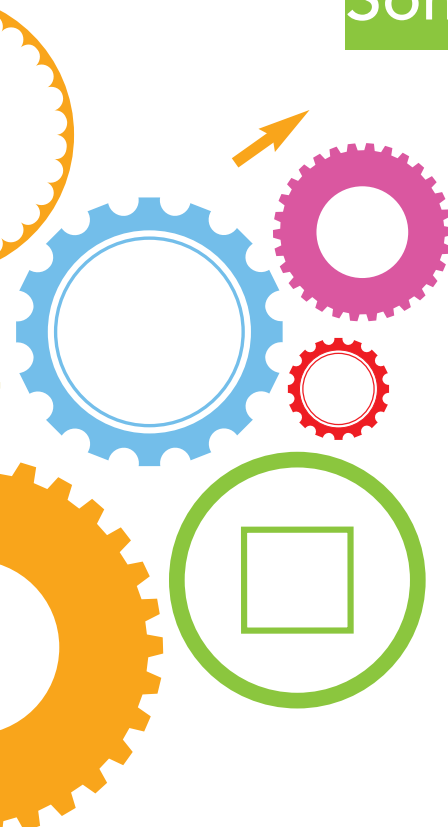
CHAMBRE DE COMMERCE
& D'INDUSTRIE DU BEAUJOLAIS



Edito

En visitant la boutique exemplaire, qui rassemble dans un seul espace des pratiques exemplaires, la CCI du Beaujolais vous propose de vous accompagner dans une démarche d'optimisation de votre point de vente visant non seulement à attirer les clients, à favoriser l'acte d'achat mais également à réduire vos charges fixes en adaptant des comportements éco-responsables.

Sommaire

- 
- 1 Agencez votre magasin pour vendre plus
 - 2 Améliorez votre éclairage, c'est possible
 - 3 Optimisez le poste énergie
 - 4 Adoptez les gestes réflexes pour protéger l'environnement
 - 5 Favorisez les achats responsables
 - 6 Rendez votre magasin accessible

Avec la Boutique exemplaire : quelques conseils...

1 agencez votre magasin pour vendre plus

Un bon agencement doit permettre :

- ✓ de conduire vos clients vers vos différents rayons
- ✓ la mise en valeur des produits
- ✓ une identification rapide des produits vendus
- ✓ de créer une attractivité
- ✓ de se positionner par rapport à la concurrence

L'ambiance d'achat allie :

- ✓ la couleur : 3 couleurs maximum dans un même espace de vente
- ✓ le mobilier doit s'effacer pour laisser la vedette aux produits
- ✓ la décoration simple et adaptée
- ✓ l'éclairage général et d'accentuation

La manière de se déplacer des clients :

Le client a tendance à rester à l'avant du magasin : la majorité du chiffre d'affaires est réalisé dans la première partie du magasin.

La disposition des produits doit amener le client à se déplacer :

- ✓ au fond : les produits qui se vendent bien ou seuls. Développer l'attraction du fond avec une animation visuelle, l'éclairage, etc.
- ✓ devant : ce que vous voulez vendre ; la zone d'accroche à l'avant et à droite en entrant convient aux produits à faire connaître, aux produits à forte marge, etc.

- ✓ la caisse doit, autant que possible, se situer à gauche de l'entrée
- ✓ près de la caisse : les produits relevant des achats d'impulsion.

La répartition de vos rayons

Vérifiez que le pourcentage de chiffre d'affaires et la marge générés par chaque famille de produits correspondent à son importance en mètres linéaires développés dans votre magasin. Au besoin, réajustez l'importance de vos différents rayons.

La manière de saisir les produits

Privilégiez la zone à hauteur des yeux (entre 1 et 2 mètres de haut). Les articles installés à cet emplacement font l'objet de plus de demandes et d'un plus grand nombre de ventes.

Et pour aller plus loin...

100 % solutions

Nouveau : À partir de mars 2012 Prédiagnostic du point de vente

- Vous souhaitez évaluer l'attractivité de votre point de vente,
- Vous voulez engager de nouvelles actions car les besoins des consommateurs changent, les techniques de commercialisation évoluent ,...

Ce prédiagnostic vous permettra de connaître les points clés à étudier en priorité pour optimiser l'aménagement de votre point de vente et votre politique commerciale.

Contact

service Commerce :
commerce@villefranche.cci.fr

2 améliorez votre éclairage, c'est possible

L'éclairage d'un commerce représente en moyenne 40 % de la facture d'électricité.

Attentes d'un éclairage performant :

- ✓ valorisation des produits
- ✓ la consommation d'énergie
- ✓ l'ambiance, le confort
- ✓ la maintenance

QUELQUES BONNES PRATIQUES

- ✓ Remplacez les halogènes et les lampes à incandescence par des lampes fluo-compactes ou des LEDs.
- ✓ Remplacez-les (vieux) tubes fluorescents par la nouvelle génération de tubes avec des ballasts électroniques : consommation – 40 % et durée de vie x 2 (16 000 heures).
- ✓ Pensez à l'éclairage d'accentuation pour la mise en valeur des produits.
- ✓ Faites appel à un électricien formé à l'éco-éclairage pour toute nouvelle installation ou en cas de dysfonctionnements (ampoules à changer très souvent, production de chaleur excessive...).
- ✓ Pour tout projet, demandez une estimation des coûts de consommation électrique et de maintenance en plus du devis d'investissement.

Les bénéfiques « cachés » d'un bon éclairage, moins de consommation électrique, moins de chaleur produite, plus longue durée de vie, maintenance réduite.

Exemple d'installation d'éclairage dans la boutique exemplaire (35 m²)

- ✓ Coût de cette installation : 4 500 € HT (fournie, posée).
- ✓ Consommation annuelle (pour 2 500 heures d'éclairage par an) : 1 150 kWh, soit 90 € HT.
- ✓ Maintenance réduite : la durée de vie de ces lampes est comprise entre 8 000 heures (pour les iodures métalliques) et 50 000 heures (pour les LED).

Et pour aller plus loin...
100 % solutions

Prédiagnostic éclairage

La CCI peut vous accompagner dans l'optimisation de votre éclairage :

- mise en relation avec les « éco-électriciens » du territoire
- identification des aides financières des installations d'éclairage performants (certificats d'économie d'énergie)
- accompagnement dans le prédiagnostic éclairage (voire énergie)

Six prédiagnostics ont été réalisés dans différents commerces : boulangerie, caveau, salons de coiffure, garage et hôtel dans le cadre de l'opération « Éclairage performant dans les commerces » menés par la CCI.

Contact

service Qualité-Sécurité-Environnement :
qse@villefranche.cci.fr

3 optimisez le poste énergie

La facture énergétique comprend en plus de l'éclairage, les postes de climatisation et de chauffage voire d'autres applications telles que la production de froid et l'alimentation de matériels électriques spécifiques. Des dépenses énergétiques importantes sont également liées au volet transport.

QUELQUES BONNES PRATIQUES

- ✓ Maintenez une température confortable pour vous et vos clients : En hiver, une sensation de confort est ressentie dès 19 °C dans le magasin. À noter : 1° de chauffage en moins = moins 7 % de consommation.
En été, une différence de 5° par rapport à la température extérieure est suffisante pour créer une sensation agréable de fraîcheur.
- ✓ Pensez à fermer vos portes quand la climatisation ou le chauffage fonctionnent (température idéale = 19 °C).
- ✓ Toute l'année, un thermostat d'ambiance avec programmateur permet de réduire la température la nuit, les week-ends et les congés.
- ✓ L'entretien annuel des systèmes de chauffage et de climatisation est synonyme de bon fonctionnement et d'économies.
- ✓ Évitez l'installation de climatiseurs : se protéger du froid ou de la chaleur coûte moins cher que d'en produire (rafraîchisseurs d'air, humidificateurs).
- ✓ Ne laissez pas les vitrines ou enseignes allumées plus que le temps nécessaire. Installez des minuteries ou programmeurs.
- ✓ Ne laissez pas les appareils électriques ou ordinateurs en veille.
- ✓ Sélectionnez les marchandises et fournisseurs locaux. Affichez la provenance de quelques produits pour montrer que vous êtes sensibles à la proximité.
- ✓ Demandez aux livreurs de couper le moteur le temps de décharger les marchandises.
- ✓ Investissez dans des véhicules « propres » (électriques, GPL).

...Et pour aller plus loin...
100 % solutions

Visite énergie ou prédiagnostic énergie

La visite énergie permet d'avoir une première approche sur les consommations énergétiques avec des améliorations de l'ordre du comportement et des bonnes pratiques. Elle est gratuite et réalisée par la chargée de mission environnement de la CCI.

Le prédiagnostic énergie, réalisé par un consultant extérieur, va plus loin dans l'expertise. Elle peut être subventionnée par l'ADEME de 50 à 70 %.

Contact

service Qualité-Sécurité-Environnement :
qse@villefranche.cci.fr

4 adoptez les gestes réflexes pour protéger l'environnement

Au XX^e siècle, la consommation d'eau a été multipliée par 7 alors que la ressource a fortement diminué.

Un tiers des déchets sont des emballages. De 2002 à 2007, la distribution de sacs plastiques est passée de 10 à 2 milliards. La durée de vie d'un sac plastique est de 20 mn. Il met 400 ans pour se dégrader dans la nature.

QUELQUES BONNES PRATIQUES

Réduisez votre consommation d'eau :

- ✓ Attention aux fuites !
Goutte-à-goutte d'un robinet =
4 litres/heure = 35 m³/an = 100 € TTC/an
Fuite de chasse d'eau =
25 litres/heure = 220 m³/an = 640 € TTC/an.
- ✓ Attention au débit ! Installer un mousseur sur un robinet permet de faire passer le débit de 12 litres/minutes à 6 à 8 litres/minute. Un mousseur coûte entre 4,50 € et 9 € TTC. Une chasse d'eau à double commande coûte environ 20 € TTC et permet de réduire la consommation de 50 %.
- ✓ Quand cela est possible, récupérez l'eau de pluie : 54 % de notre consommation d'eau ne nécessite pas d'eau potable.

Limitez la production de déchets :

- ✓ Proposez des sacs réutilisables (la meilleure alternative du point de vue de l'environnement à condition d'être utilisé au moins 7 fois).
- ✓ Évitez le suremballage : pourquoi proposer un sac pour un produit déjà bien emballé ? Faites remarquer à vos fournisseurs les excès d'emballages.
- ✓ Modérez vos consommations de papier (impression recto-verso, réutilisation du papier en brouillon...) :
- ✓ Choisissez auprès des fournisseurs des produits générant moins de déchets (produits vendus en grande contenance, produits concentrés, éco-recharges ...)
- ✓ Pratiquez le compostage.
- ✓ Mettez à disposition un point de collecte des piles (seule une pile sur 3 en France est recyclée).

Et pour aller plus loin...
100 % solutions

Prédiagnostic environnement

Le prédiagnostic environnement proposé par la CCI est une prestation proposée gratuitement aux commerçants. Elle permet d'avoir une photographie de la situation environnementale de votre commerce et de proposer quelques pistes d'amélioration. Un volet « sécurité » peut être ajouté au volet environnement.

Contact

service Qualité-Sécurité-Environnement :
qse@villefranche.cci.fr

5 favorisez les achats responsables

Conseillez vos clients et pensez à promouvoir :

- ✓ les produits locaux (moins de transport...)
- ✓ les produits détenant des écolabels (principalement dans l'alimentation, la cosmétique et les produits d'entretien)
Les écolabels (NF environnement ou Ecolabel européen) garantissent à la fois la qualité d'usage et les caractéristiques écologiques.
- ✓ les produits économes en énergie
- ✓ les produits concentrés et les éco-recharges réduisant la quantité d'emballages de 50 à 70 %
- ✓ les achats durables à la place du jetable : plutôt que des lingettes, des gobelets plastiques, piles classiques ... proposez les éponges, verres, brosses à dents interchangeables, piles rechargeables...

Pour vos objets publicitaires, pensez original avec des objets en plastique recyclé, en textile en coton bio et/ou provenant du commerce équitable, clef USB en bois...

Et pour aller plus loin...
100 % solutions

Information environnement

Pour plus d'informations sur les achats durables, contactez la CCI.

Contact

service Qualité-Sécurité-Environnement :
qse@villefranche.cci.fr

6 rendez votre magasin accessible

Les commerçants devront être prêts au 1^{er} janvier 2015. L'article 111-19 du code de la construction et de l'habitation dispose que « les ERP [...] doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap ».

Concrètement, cela implique que :

- ✓ Le seuil de la porte du commerce ne doit pas excéder 2 cm, sinon un plan incliné de 5 % maximum doit remplacer l'ancienne marche.
- ✓ La largeur de la porte d'entrée doit être de 90 cm et celle des allées de circulation dans le magasin de 1,40 m.
- ✓ L'information et la signalisation doivent être visibles et parfois même sonores.
- ✓ Les escaliers doivent être équipés d'une main courante de chaque côté.
- ✓ Les cabines d'essayage doivent être adaptées avec une largeur de porte de 80 cm minimum, un espace de manœuvre suffisant, une barre d'appui...

Des dérogations pourront être sollicitées auprès de la Préfecture pour des motifs d'impossibilité technique, de protection du patrimoine architectural ou de conséquences excessives sur l'activité de l'entreprise.

Dès maintenant anticipez et entreprenez les démarches pour vérifier les conditions d'accessibilité de votre commerce.

Et pour aller plus loin...
100 % solutions

Information sécurité

Des réunions d'informations sont organisées. N'hésitez pas à contacter la CCI.

Contact

service Qualité-Sécurité-Environnement :
qse@villefranche.cci.fr



CCI DU BEAUJOLAIS

317 Boulevard Gambetta - BP 70427

69654 Villefranche Cedex

Tél. : 04 74 62 73 00

Fax : 04 74 65 31 79

commerce@villefranche.cci.fr

qse@villefranche.cci.fr